

News

dec 11



Asmo Kalpala
Président

Nous clôturons une année 2011 très difficile, à nouveau marquée par la crise du secteur financier, de l'économie et, dans des proportions alarmantes, de la société. Les principaux acteurs du marché ont perdu la confiance qu'ils avaient entre eux, dans le secteur financier, dans nos pays et dans l'Union européenne. Il faut maintenant espérer que le renforcement des règles et institutions européennes communes apportera des solutions à la crise de la dette et à la crise financière.

Les mutuelles et coopératives d'assurance défendent une «approche humaine» des services financiers. Leur orientation client-sociétaire et leur mode de gouvernance en font la parfaite antithèse de la recherche restreinte de l'intérêt personnel, qui domine aujourd'hui une grande partie des décisions sociales et économiques. Au niveau européen — notamment au Parlement européen et à la Commission européenne —, nous avons constaté avec satisfaction un intérêt croissant pour notre secteur, avec son modèle d'entreprise et sa forme juridique uniques, ainsi que pour son rôle important dans l'économie et la société européenne. Préserver la diversité est primordial pour la qualité des services financiers et la stabilité des marchés.

Nous préparons actuellement du contenu descriptif et statistique afin de présenter et défendre notre cause dans les mois à venir et au-delà. Il est important que le secteur comprenne son identité, ses valeurs, son rôle, ainsi que la contribution qu'il peut apporter au bien-être général, et que cette image soit communiquée au public avec détermination et cohérence.

Le Congrès de l'AMICE, organisé du 6 au 8 juin à Gdansk et intitulé «Solidarité et mutualité: des valeurs stables dans un monde instable», sera le point fort de l'année 2012. Au regard de l'actualité, le thème ne pouvait être mieux choisi. J'espère une participation active des membres de l'AMICE à ce congrès, mais tiens également à rappeler que pour pouvoir mener une action au nom du secteur, il est essentiel que les membres apportent leurs compétences et soutiennent, tout au long de l'année, le travail des taskforces et du Secrétariat de l'AMICE.

En cette fin d'année, je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui, par leur engagement, ont contribué aux succès de l'AMICE et je souhaite à chacun de joyeuses fêtes de fin d'année et une excellente année 2012.

Asmo Kalpala

→ Dans ce numéro

- Editorial du Président Page 1
- Histoire d'une mutuelle polonaise Page 2
- Nouveau membre néerlandais Page 2
- Le défi de l'emploi dans le secteur européen Page 3
- Séminaire RSE..... Page 3
- Les membres de l'AMICE se distinguent..... Page 3
- Congrès 2012 Page 4
- Solvabilité II..... Page 4
- Calendrier de l'AMICE..... Page 4

Histoire d'une mutuelle polonaise

Rencontre avec Mme Ewa Starchura-Kruszewska, Présidente du Directoire, qui nous parle de la Mutuelle Towarzystwo Ubezpieczeń Wzajemnych T UW - la première mutuelle d'assurances de la IIIe République polonaise

Pourriez-vous nous retracer brièvement l'histoire de T UW T UW ?

La transformation qui a eu lieu en 1989 a également permis l'évolution du système économique soviétique-socialiste vers le système capitaliste et l'économie du marché. Une grande partie des co-auteurs de cette transformation a vu dès le début l'importance de l'économie sociale, comme une alternative à l'économie capitaliste. Ces personnes qui étaient issues du mouvement de Solidarność, comme Henryk Wujec, conseiller actuel du Président de la Pologne, Jacek Kuroń, ancien Ministre du Travail et Andrzej Bratkowski, ancien Ministre du Bâtiment, ont contribué à la création des fondements légaux permettant de réactiver l'assurance mutuelle après un demi-siècle d'absence en Pologne. Ils ont pu bénéficier de l'expérience d'amis français, notamment du Directeur Général d'EURES, Thierry Jeantet, (actuel Vice Président de T UW), et ont constitué, en 1991, la première mutuelle de la IIIe République de Pologne,



Ms Ewa Starchura-Kruszewska

c'est à dire Towarzystwo Ubezpieczeń Wzajemnych T UW. T UW a vendu sa première police d'assurance en mars 1992. Actuellement, selon le modèle polonais, aux côtés des 800.000 sociétaires (ce qui en fait la plus importante mutuelle de Pologne), sont porteurs de parts dans T UW : la MACIF (dont l'apport technique est aussi important), le Fonds de Cotisation de l'Assurance Sociale des Agriculteurs, mais aussi la MAIF, P&V et Towarzystwo Inwestycyjno-Społeczno-Ekonomicznych S.A.

Les débuts de son activité furent difficiles, mais notre approche a ravivé progressivement le souvenir à de nombreuses communautés locales de la mutualité qui, pendant 100 ans, avaient été prépondérante sur leurs territoires avant la Seconde guerre mondiale. Dans le souci de souligner la continuité de la tradition historique, T UW a choisi pour son logo le symbole artistique du casque de pompier de Saint Florian incluant les lettres: t, u, w.

Comment s'exerce le contrôle de la mutuelle ?

Un moment clé pour le développement de T UW a été, en 1995, la mise en œuvre de l'organisation interne des mutuelles, à savoir de «l'union mutualiste des sociétaires» qui est une union bénévole d'une partie des sociétaires de la mutuelle, p. ex. d'une communauté territoriale, professionnelle, etc. Son objectif est d'arriver à un profit au moyen de cette forme d'assurance. Actuellement, T UW comprend 19 unions mutualistes de sociétaires fonctionnant dans les milieux agricoles, professionnels, les collectivités territoriales et les diocèses de l'Eglise catholique. Ce qui distingue T UW des autres mutuelles est l'identification des sociétaires qui ont leur propre représentation au Conseil de Surveillance et le droit de vote aux Assemblées Générales. Au Conseil de Surveillance siègent les représentants des sociétaires aux côtés des représentants de la MACIF, du Fonds de Cotisation de l'Assurance Sociale des Agriculteurs, représentant légal du milieu agricole, de la MAIF et de P&V.

Pouvez-vous nous retracer le développement de T UW ces dernières années ?

Depuis 2000, T UW connaît un développement des plus dynamiques sur le marché polonais de l'assurance dommages. Cette période a vu une progression constante des cotisations, de 20% à 30% annuellement, dépassant largement la moyenne nationale du marché.

Selon les données de 2010, sur 37 établissements d'assurances dommages domiciliés en Pologne, T UW se situe à la 14e place, pour ce qui est de la progression des cotisations.

Quel est votre mode de fonctionnement ?

T UW fonctionne au moyen de 121 d'entités organisationnelles sur le terrain ce qui permet de rester proche des sociétaires répartis sur l'ensemble du territoire polonais.

Ce réseau dense est également un plateau favorable au développement dynamique du partenariat avec MACIF ŻYCIE T UW qui est aussi membre de T UW. Cette coopération en partenariat permet de proposer des produits d'assurance à nos sociétaires en passant par les canaux de distribution existant et d'échanger l'expérience.

Membre de l'ACME, T UW a rejoint l'AMICE à sa création en 2008 et est aussi membre associé d'EURES (Groupement européen opérationnel de sociétés d'assurance d'économie sociale) depuis 2009. La participation à ces fora européens est d'autant plus précieuse qu'elle facilite l'adaptation à la prochaine mise en place des nouvelles règles sous Solvabilité II. A cet égard, nous nous réjouissons de ce que le prochain congrès de l'AMICE se tienne à Gdansk. Nous y serons présents, bien entendu.

Le groupe d'assurance néerlandais Achmea vient de rejoindre l'AMICE

Achmea, société créée en 1811 pour fournir des services d'assurance mutuelle à prime raisonnable, est aujourd'hui le plus gros assureur aux Pays-Bas. «Achmea Vereniging», l'association des sociétaires membres du groupe Achmea, détient environ 60% des parts d'Achmea BV, la société d'exploitation (qui a rejoint l'AMICE le 30 novembre dernier). L'autre actionnaire principal (avec 30% du capital) est Rabobank, la plus grande banque coopérative des Pays-Bas. L'association Achmea est née du regroupement progressif, effectué au cours des dernières décennies, de plusieurs assureurs coopératifs.

Valorisant ses racines coopératives, Achmea s'est donné pour mission la création de valeur équilibrée pour toutes les parties prenantes: clients, partenaires de distribution, actionnaires et travailleurs. À travers son engagement à être le fournisseur de services financiers le meilleur, le plus innovant et le plus centré sur le client, Achmea vise un leadership fondé sur la qualité plutôt que sur le prix. Achmea ne cesse d'étendre sa réputation de fournisseur de services innovants et de qualité, une réputation qui repose sur d'excellentes performances en termes de réponse aux besoins des clients.

Achmea emploie environ 24 000 personnes dans huit pays européens, assure plus de six millions de personnes et a un chiffre d'affaires proche de vingt milliards d'euros. L'entreprise est active dans les domaines de l'assurance vie, santé et non-vie.

Répondre au défi de l'emploi dans le secteur européen de l'assurance - Appel aux bonnes pratiques

Faisant suite à la déclaration commune publiée en 2010 sur «Le défi démographique dans le secteur européen de l'assurance» (voir la Newsletter de mars 2010 ou notre site internet http://www.amice-eu.org/publications/position_papers.aspx?lang=fr), le Comité européen du dialogue social sectoriel des assurances — dont les partenaires sont le CEA, l'AMICE, le BIPAR (employeurs) et UNI-Europa (travailleurs) — vient d'obtenir une subvention de la Commission européenne en vue de collecter et de diffuser les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines. La subvention couvre la publication d'un livret sur le défi démographique, la tenue d'une conférence à Bruxelles en mai 2012, l'organisation d'un séminaire de suivi à Prague en septembre 2012, ainsi que l'élaboration d'un rapport final sur l'ensemble du projet.

Le livret exposera une sélection de «bonnes pratiques» illustrant trois aspects clés de la déclaration commune de 2010:

- La reconnaissance de l'importance d'un équilibre entre vie professionnelle et vie privée
- La promotion des qualifications et de l'apprentissage tout au long de la vie
- La promotion de la santé et de la sécurité au travail.

La présentation de chaque «bonne pratique» doit comporter une description de l'entreprise, du contexte de l'introduction de la pratique concernée, des avantages à court, moyen et long terme pour l'entreprise et ses travailleurs ainsi que des bénéfices pour la société en général. Seront également formulés, dans la mesure du possible, des conseils pour l'introduction d'une pratique similaire dans d'autres entreprises.

Nous invitons les membres de l'AMICE intéressés à nous faire savoir s'ils ont, par rapport à l'un des thèmes susmentionnés, une bonne pratique qu'ils souhaiteraient partager, au bénéfice du projet et du secteur de l'assurance en général.

Ce projet revêt une importance particulière dans la mesure où l'âge moyen des travailleurs du secteur de l'assurance augmente. Ce vieillissement, couplé aux exigences du nouveau cadre prudentiel Solvabilité II, place les assureurs devant de grands défis: la demande de personnel qualifié est en hausse tandis que, simultanément, l'intérêt pour des contrats d'apprentissage dans le secteur de l'assurance diminue. Les entreprises font état de difficultés de plus en plus grandes à trouver et à retenir du personnel qualifié.

Le défi essentiel se résume donc, d'une part, à permettre au personnel plus âgé, expérimenté et motivé, de continuer à travailler au-delà de l'âge de la retraite et, d'autre part, à attirer de nouveaux talents pour garantir des forces de travail durables et compétentes.

Pour plus d'informations, veuillez contacter catherine.hock@amice-eu.org.

Responsabilité sociale de l'entreprise

Avec une note d'appréciation globale de 87 %, le séminaire RSE organisé à Madrid les 10 et 11 octobre 2011 a été bien accueilli par les trente participants issus de onze pays. Hébergé avec professionnalisme par Reale Seguros, filiale espagnole de Reale Mutua (membre de l'AMICE), le séminaire a débuté par une présentation de la RSE dans le secteur de l'assurance en Espagne.



Au cours de la session I, neuf exemples concrets de RSE ont été exposés, le plus populaire étant la politique et les solutions mises en œuvre par la MACIF pour une mobilité plus propre, plus sûre et plus accessible. La session II était consacrée aux investissements responsables en Espagne, en Suède et au Royaume-Uni. Le thème de la session III, l'obligation d'information financière, fut étayé par une présentation du rapport de Faye Lageu (ICMIF) sur la situation mondiale en la matière dans le secteur de l'assurance mutuelle. La session de clôture a été marquée par un exposé très instructif de Jaime Urcelay, consultant en RSE pour Reale Seguros, qui a souligné l'importance de l'éthique et de la dignité humaine dans la gestion d'entreprise ainsi que la nécessité d'établir un équilibre entre efficacité économique et performance environnementale.

Toutes les présentations peuvent être téléchargées à partir de la rubrique «Events», dans la partie Réunions des adhérents de l'espace réservé aux membres du site internet de l'AMICE.

Les membres de l'AMICE se distinguent par leur excellence

Allemagne: sur trente-deux assureurs maladie, quatre seulement ont reçu une note de «cinq étoiles» (excellent) dans le classement de solidité établi par des analystes de la société Morgen & Morgen. Les lauréats sont Debeka et R+V, membres de l'AMICE, ainsi que la mutuelle DEVK et Alte Oldenburger. Une note de «quatre étoiles» (très bien) a été attribuée aux membres de l'AMICE Continentale, LVM, Mecklenburgische et Signal (avec Deutscher Ring), ainsi qu'aux mutuelles Hanse Merkur et LKH. Les analystes ont comparé dix indicateurs financiers sur les cinq dernières années et ont établi une échelle de notes combinant les paramètres de coût, de solidité et de croissance.

Pologne: la revue «Gazeta Bankowa» («Gazette bancaire») a décerné à Concordia Polska TUW, société mutuelle commune créée en Pologne par Concordia et Vereinigte Hagel (membres de l'AMICE), le prix 2011 du deuxième assureur non-vie le plus convivial. Lors de cette cérémonie, TUW SKOK, également membre de l'AMICE, a été récompensée pour le développement du meilleur projet informatique dans le domaine de l'assurance ainsi que pour sa communication exemplaire avec ses adhérents.

Congrès 2012 de l'AMICE

Les invitations au Congrès 2012 de l'AMICE vous parviendront peu après le nouvel an et nous vous invitons à ne pas tarder à vous inscrire. La ville hanséatique de Gdansk et la superbe côte baltique nous accueilleront pour cet événement biennal, LE rendez-vous des mutuelles et coopératives d'assurance en Europe.

Lors de la première session, des représentants de la Commission européenne, du Parlement européen et de l'EIOPA parleront de ce qui viendra après Solvabilité II et partageront leurs réflexions sur d'autres questions affectant le secteur européen de l'assurance. Cette session sera suivie d'une session pratique sur la mise en œuvre de Solvabilité II, avec des études de cas de sociétés membres et une session parallèle sur la responsabilité sociale de l'entreprise. La première journée (7 juin) se clôturera par une session interactive basée sur l'approche de l'économie comportementale afin de porter un regard neuf sur les façons d'innover en matière de mutualité financière. Le deuxième jour (8 juin), la quatrième session se concentrera sur les rôles des mutuelles et coopératives dans le domaine des soins de santé. L'avenir de notre secteur sera le thème clé de la cinquième session.

Notre invité spécial sera Lech Wałęsa, figure emblématique de la Pologne et de l'histoire récente de l'Europe: le dîner de gala aura lieu sur le site des célèbres chantiers navals où tout a commencé... Mais le programme social ne s'arrêtera pas là: diverses excursions seront proposées aux accompagnants durant le congrès, ainsi qu'aux participants après le congrès, afin de découvrir Gdansk et ses environs... Sans oublier, évidemment, le tournoi de golf de l'AMICE!

Pour plus d'informations, voir la page internet du Congrès www.amicegdansk.eu.



Solvabilité II

À tous les niveaux du projet Solvabilité II, l'activité s'est considérablement intensifiée et le processus de discussion est marqué par une nervosité croissante.

Fin octobre, la Commission a publié le troisième projet informel des mesures d'exécution. La commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen avait décidé d'attendre ce document avant de poursuivre les discussions sur la directive Omnibus II. Le vote en commission sur le paquet Omnibus II est planifié juste avant Noël et le vote en session plénière pourrait avoir lieu en mars ou en avril 2012, si — et seulement si — les négociations avec le Conseil et la Commission se déroulent extrêmement bien.

Dans la mesure où ce vote est indispensable pour déclencher l'élaboration d'une proposition formelle des mesures d'exécution, l'ensemble du calendrier est une fois de plus menacé d'un nouveau report. La conséquence inquiétante serait une nouvelle réduction du laps de temps entre la finalisation du paquet législatif et sa pleine application (actuellement prévue pour le 1er janvier 2014) à une période très courte et inacceptable d'environ 12 mois. L'AMICE continue de faire pression pour obtenir certains changements importants dans le texte de niveau 2 et met en garde contre un nouveau resserrement de l'agenda. Nous appelons donc tous les participants au processus de discussions techniques — et de plus en plus politiques — à avancer le plus rapidement possible afin d'obtenir des certitudes quant aux exigences futures.

L'AMICE reste en outre impliquée dans plusieurs consultations, notamment celles menées par l'EIOPA sur l'ORSA et le paquet relatif aux obligations d'information, mais aussi dans celles concernant les fonds propres, les risques de catastrophe et les méthodes actuarielles.

→ Calendrier de l'AMICE

- 16 décembre Bruxelles Taskforce Solvabilité II
- 10 janvier Bruxelles Taskforce Solvabilité II
- 13 janvier Bruxelles Pensions
- 17 janvier Bruxelles Comité Exécutif
- 25 janvier Bruxelles Taskforce Affaires juridiques
- 14 février Bruxelles Conseil
- 7 mars Bruxelles Taskforce Solvabilité II
- 15 mars Bruxelles Groupe de travail Communications
- 20 mars Bruxelles Comité Exécutif
- 4 avril Bruxelles Taskforce Solvabilité II
- 17 avril Bruxelles Conseil
- 4 mai Paris Taskforce Solvabilité II
- 10 mai Bruxelles Comité Exécutif
- 15 mai Gdansk Groupe de travail Communications
- 22 mai Bruxelles Taskforce Affaires juridiques
- 6 juin Gdansk Conseil
- 6 juin Gdansk Assemblée Générale
- 6/8 juin Gdansk Congrès
- 18 juin Bruxelles Taskforce Solvabilité II